

Le projet éolien à Lucenay-lès-Aix

Les études d'impacts

Les études d'impact regroupent l'ensemble des études menées lors du développement du projet.

Ces études sont confiées à des bureaux d'études indépendants dont l'expertise est reconnue : les bureaux d'études **ATER Environnement** et **Calidris** ont été retenus dans le cadre du projet. L'expertise acoustique a été confiée au bureau d'études spécialisé **Delhom acoustique**.

Ces études visent à analyser différentes variantes d'implantation, à apprécier toutes les conséquences d'un projet, aussi bien positives que négatives, afin d'en éviter, réduire ou compenser (mesures ERC) les impacts.



L'étude paysagère

Elle permet d'**appréhender l'ensemble des composantes paysagères et patrimoniales** afin de rendre l'implantation des éoliennes la plus harmonieuse possible.

Les objectifs

- Etudier l'insertion paysagère des éoliennes dans le territoire
- Identifier les points paysagers à préserver

La méthodologie

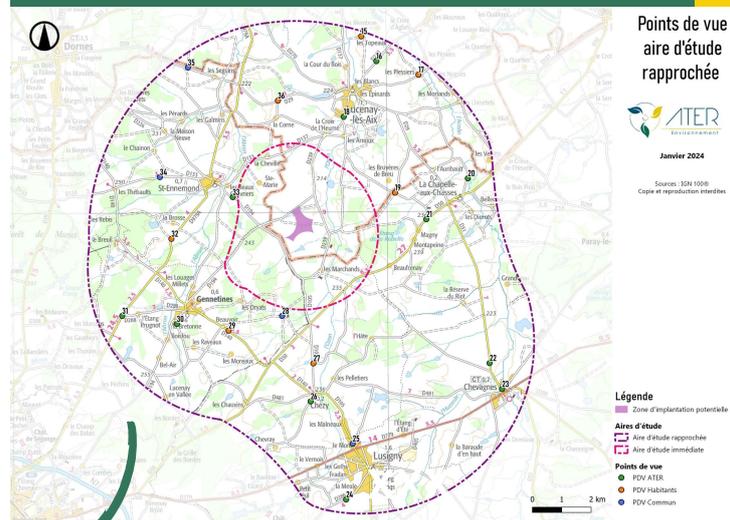
1. Recensement des **éléments patrimoniaux et touristiques** importants
2. **Classement des éléments** selon leurs enjeux
3. Réalisation de **53 photomontages** définis par l'expert paysager et par les participants à l'atelier du 8 novembre 2023
4. Préconisations de **trames d'implantation**

Les points de vue, vous les avez choisis !

Certains points de vue des photomontages, les oranges et les bleus, ont été choisis par les habitants lors de l'atelier de concertation de novembre 2023.

Découvrez les points de vue ici !

La première trame d'étude paysagère



Pour plus d'informations : www.projet-eolien-lucenay-les-aix.fr